

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 42

Artikel: Pierre Viret : [suite]
Autor: Viret, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph. Fr. 1 50
- Favey, Grognez et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen. » 2 50
- La vilhe melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz. » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favrat (encore quelques exemplaires). » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

PIERRE VIRET

On a vu que Pierre Viret n'avait que 20 ans quand, en mai 1531, dans sa ville natale d'Orbe, il prêcha pour la première fois.¹ Dès lors, avec l'ardeur de la jeunesse, il parcourut le Pays de Vaud, proclamant la foi nouvelle dans les églises, sur les places publiques et jusque dans les tavernes. La foule accourait aux disputes où il appelait avec défi les champions de l'Eglise catholique et où il les renversait souvent du premier choc. Il était servi en cela par son érudition, universelle pour l'époque, et par une éloquence, un peu triviale parfois, mais qui n'en avait que plus de prise sur le menu peuple.

Le fer et le poison.

A plus d'une reprise cependant, la victoire était payée chèrement. Ainsi, à Payerne, comme on entravait son activité, lui interdisant les églises, Viret prêchait n'importe où, à la grande fureur des prêtres. Un jour, l'un d'eux l'assaillit dans les champs et, lui portant plusieurs coups d'épée dans le dos, le laissa pour mort. Viret fut longtemps malade de ses blessures et en porta les cicatrices toute sa vie. Une autre fois, étant dans une hôtellerie de Genève, avec Farel et Froment, il faillit mourir empoisonné par une servante, Antonia la « vénétique », qui, à l'instigation des chanoines, lui avait cuisiné à part une soupe aux épinards, « pour son estomac ». Froment et Farel échappèrent, parce qu'ils voulurent de la « soupe de ménage ». Viret, lui, en eut pour toujours la constitution ébranlée.

Mais, avant lui, Farel n'avait-il pas été frappé du fouet à Aigle, battu par les femmes d'Ollon et précipité à terre, en ce même lieu, avec la chaire bousculé par l'épaule d'un auditeur ? Les vigneron de Lutry ne s'étaient-ils pas jetés sur le prédicant d'Ormont-Dessus, maître Michel, et le renvoyant comme une balle, ne lui avaient-ils pas lancé leurs fossiers à doubles cornes de fer ? A Romanel sur Morges, ne vit-on pas les bougeois aller « attendre » un autre pasteur de la Réforme, venant de Genève, et le tuer comme une bête malfaisante ?

De leur côté, les réformés n'y allaient pas de main morte. Un vieux catholique fut massacré par eux, à Bonvillars uniquement, parce qu'il leur adressait des remontrances. On n'allait plus sans armes dans les églises, et si les coups ne pleuvaient pas toujours, les prises de bec n'en étaient que plus vives. « Pieds de mouches, bêtes déguisées, bêtes mortes », telles étaient, selon Pierrefleur, les injures dont les prédicants abreuyaient les sœurs de Sainte-Claire, à Orbe. Peut-être est-ce pour venger ces religieuses qu'une bourgeoise imagina de se placer sur la galerie de l'église, son tablier rempli de cendre et de terre, et d'en jeter dans la bouche de Farel quand il parlerait. Toutefois, elle ne put ou n'osa exécuter son dessein. Plus hardi que cette femme, le français Malingre, devenu pasteur à Neuchâtel, passant à Yverdon vers 1535 et s'étant querellé avec un prêtre catholique, le coiffa d'une bouse de vache !

Les joyusetés des sermons.

Les Vaudois n'ont jamais aimé beaucoup les sermons, ce en quoi d'ailleurs ils ressemblent à bien d'autres. Au XVI^{me} siècle cependant, ils avaient pris goût aux prédications de Viret, d'abord parce que ses actes étaient conformes à ses paroles, et puis parce que, issu du peuple, il aimait et comprenait les petits et vivait de leur vie, trouvait tout naturellement les mots qui réchauffent le cœur ou dérident l'esprit. Il parlait leur langue, usant au besoin du patois, et ne craignait pas la plaisanterie.

On peut se représenter combien devaient s'amuser ses auditeurs d'Orbe en l'entendant raconter l'histoire d'un curé des alentours : « Il exhortait ses paroissiens à bien payer les dîmes. Et pour les mieux inciter, il leur proposait l'exemple d'Abel et de Caïn, disant : « Gardez-vous bien de faire comme ce maudit Caïn, qui ne voulait point payer les dîmes, ni aller à la messe ! Mais suivez l'exemple du bon Abel qui les payait très volontiers et ne faillait jamais d'ouïr messe tous les jours... » — « Je ne puis entendre cet exemple, objecta l'un des fidèles, car en ce temps ils n'étaient que quatre personnes au monde. Caïn ne chantait et n'oyait point la messe. Puis donc qu'Abel l'oyait, il ne la pouvait chanter et répondre... Il fallait donc qu'Adam la chantât et qu'Eve tint la torche. De quoi il s'ensuivrait ainsi que les prêtres, pour lors, étaient mariés. »

L'anecdote fit fortune. On la retrouve dans nombre de pamphlets huguenots.

Avec une habileté consommée, Viret gagnait à sa cause le petit peuple en touchant une corde bien sensible. Parlant de l'avidité des prêtres, il s'exprimait ainsi :

«... Faut toujours que nous leur comptions argent frais, depuis que nous sommes conçus au ventre de notre mère, jusques à cinq cents ans après notre mort, et encore davantage... L'enfant est-il né, il n'aura pas baptême et ne pourra être chrétien si tu ne débourses. Faut-il enchrêmer et confirmer l'enfant ? Il faut compter. Se veut-il confesser ? Il faut compter. Se veut-il marier, il ne se pourra épouser qu'il ne faille compter. Se veut-il faire prêtre ? Dieu sait combien de fois il faut

mettre la main à la bourse avant qu'il ait passé par tous leurs ordres ! Mais aussi se les fera-t-il bien rembourser aux pauvres gens par après ! Tombe-t-il malade, le faut-il enhuiler et lui bailler son dernier sacrement ?... Il faut compter !... Les payens avaient pour le moins des cimetières et sépultures communs pour le pauvre menu peuple, qui ne leur coûtaient rien. Mais entre les chrétiens, il n'est pas seulement loisible qu'un pauvre mort soit couvert de terre, si premièrement tu n'as acheté la place et l'espace de terre en laquelle tu voudras être enseveli. Et selon le prix que tu bailleras, le lieu sera étroit ou large, et plus ample et magnifique. Si tu débourses beaucoup, il te sera loisible de pourrir auprès du grand autel ; si tu débourses peu, tu seras en la pluie avec le populaire... »

Cet âpre tirade se trouve dans un des ouvrages satiriques de Viret, écrits sous forme de dialogue. Pour lui donner plus d'à-propos, il l'accompagne du récit d'un fait dont s'émut fort la brave population d'Orbe : « Il y avait en la ville d'Orbe un pauvre couturier nommé Gaspard. Tu sais qu'à grand-peine pouvait-il vivre... » Faute d'argent, le pauvre Gaspard ne put obtenir une tombe pour son petit enfant mort... Indignation des auditeurs. Et l'un d'eux : « Je pense que si ce temps eût duré, nous eussions été contraints de ne point mourir, par faute de sépulture. C'est grand cas que ce pauvre petit enfant eût tant de peine de trouver un petit anglet (recoin) et un petit coin en la terre pour sa sépulture, et que la terre ne fût pas assez large pour lui ! » Puis, le colloque roulant sur le purgatoire, le même personnage avoue que ce sujet brûlant lui a mis « l'altération en la gorge ». « Je ne sais, dit-il, comment les âmes du purgatoire se trouvent de l'eau bénite, mais je me trouve mieux du vin... Puisque vous êtes tous de cet avis, allons donc dîner ! »

Aujourd'hui, nous dirions : « Allons boire un verre. »

Quant aux nobles, Viret n'est pas tendre pour eux :

«... Gens qui, bien que tant coquins et bêtises, et vrais répertoires de vices, sont toutefois si enflés et glorieux, pour ce seulement qu'ils ont quelque vieil titre de noblesse déjà tout enfumé et tout rance, qu'il leur semble qu'il n'y ait noblesse qu'en eux, et que les autres hommes ne soient pas hommes à comparaison d'eux. »

Traits de mœurs.

Viret a créé un personnage amusant, sorte de Panurge du Pays de Vaud. C'est Tobie, petit bourgeois, plein de bonhomie et de finesse, qui en un langage pittoresque juge avec une égale impartialité les grands de ce monde et les pauvres honteux.

J'ai contemplé l'état des laboureurs, des paysans, artisans, marchands et hommes mécaniques. Mais je ne sais où foi, loyauté et simplicité chrétiennes se sont retirées. Car je ne les ai pas guère souvent vues loger chez eux ; mais ai été tout étonné de voir leurs ruses, pratiques, finesses, déloyautés, tromperies et larcins. Je ne l'eusse jamais pu croire, si je ne l'eusse expérimenté.

Quant aux mœurs et à la manière de vivre, j'ai bien peu trouvé de ces bons anciens qui eussent

¹ Conteur vaudois du 14 octobre 1911.

retenu cette simplicité, innocence et prud'homme de l'âge d'or et d'argent. Je n'y ai vu que fer et airain. Mais au contraire, quand j'ai regardé à leur train, à la vie qu'ils mènent et à la chère qu'ils font, et à leurs pompes, voluptés et délices, je n'y ai rien vu de l'âge de fer ou d'airain. Je n'y ai vu qu'or, argent, velours, soie et toute braveté. Car il n'y a si petit marchand qui ne veuille contrefaire le gentilhomme. Il n'y a presque si méchant coquin qui ne veuille porter le bonnet de velours et avoir tapis et vaisselle d'or et d'argent en sa maison...

Et c'est Tobie encore qui rappelle le mot, dès lors devenu populaire, d'une vieille femme disant, à la vue, en un coin d'église, de la simple houlette de quelque ancien évêque : « Autrefois les évêques étaient d'or et les crosses de bois, et aujourd'hui, au rebours, les crosses sont d'or et les évêques de bois. »

Mais Viret devait avoir bien à faire pour réformer les mœurs, si l'on en juge par le trait suivant : Du haut de la chaire, il avait lancé les filles d'Orbe, à propos d'une ronde fort en vogue de son temps et qui commençait ainsi : *Se vo volliat cutschì avoué mè, faut traire voutré tsaussé*. Pour lui complaire, les filles crurent suffisant de changer un mot et de chanter : *Se vo volliat cutschì avoué mè, faut vouradè voutré tsaussé*. (A suivre.)

Question de couleur. — Un condamné passait en jugement pour avoir, dans un moment de vive colère, frappé à mort un de ses camarades.

Le président l'interrogeait sur les circonstances dans lesquelles il avait commis son forfait et lui demandait comment il avait pu se rendre coupable d'une action si grave.

— Hélas ! mossieu le président... je ne sais pas... je n'y comprends rien moi-même... On s'est fâché et puis, un moment, j'ai vu rouge...

— Vous avez vu rouge !... vous avez vu rouge !... Vous avez vu Gris !

(Gris était le nom de la victime.)

A PROPOS DE L'« ESSUYE-TINE »

La jolie récolte, que nos vignerons ont eue, cette année, a ramené dans notre vignoble une gaieté trop longtemps bannie. Les vendanges ont été de nouveau une période de fête et de joie, et non plus un temps de deuil comme ces deux dernières années. Avec la gaieté, les vieilles réjouissances et les vieilles plaisanteries ont repris leurs droits, telle celle de l'essuyetina dont le Conteur parlait dernièrement ainsi que d'une défunte. Tel n'est point le cas, néanmoins les nombreuses plaisanteries qu'on fit ces dernières semaines encore dans notre vignoble.

Je me trouvais l'autre jour au pressoir dans l'un des villages les plus réputés de Lavaux. Un vieux vigneron et son fils, tout en prenant un verre de Dézaley de derrière les fagots, en arrivèrent à me parler de l'« essuyetina ».

L'un et l'autre s'égayaient fort à me conter les nombreuses mystifications auxquelles ce mystérieux instrument de vinification servit de prétexte.

Ce fut un jour un « brantare », qui s'en était allé quérir cet objet à l'autre bout du village. Il rapporta sur sa hotte deux longs tuyaux de poêle soigneusement enveloppés, dont la longueur obligeait chacun à se ranger pour faire place au porteur de ce chargement étrange. Est-il besoin de décrire l'ahurissement du pauvre naïf, quand il se rendit compte de la singulière mission dont on l'avait chargé.

Une autre histoire d'essuyetina eut plus de succès encore, dans le village où elle s'est passée, à cause de la spirituelle façon dont furent mystifiés les mystificateurs eux-mêmes.

Profitant de la naïveté d'un jeune Suisse allemand, engagé pour les vendanges, un gros propriétaire, aussi avaré que riche, envoya le jeune Confédéré chercher chez l'aubergiste de la loca-

lité, le traditionnel « essuyetina ». Le jeune homme s'en fut, sans se douter de la plaisanterie dont il était l'innocente victime.

Il arrive à l'auberge et débite gravement son message au cafetier. Or, celui-ci était un homme d'esprit, qui gardait au patron du jeune homme une secrète rancune de sa laderie. Il eut bientôt trouvé la réponse qu'il fallait rendre à la singulière demande qu'on lui adressait. Sans paraître le moins du monde surpris, il fit asseoir le jeune commissionnaire, en lui disant qu'il allait faire le nécessaire. Il choisit une dizaine de bouteilles de son vin le plus cher, les emballa soigneusement dans la hotte, et la rendant ainsi garnie au jeune allemand :

— Voici, lui dit-il, l'« essuyetina » qu'on t'a envoyé chercher. Tu diras à ton patron que la note est avec !!

BERT-NET.

Présentation. — Un vieux monsieur épousa sur le tard une dame plus du tout jeune, non plus, à qui depuis longtemps il faisait une cour assidue.

Un soir que les nouveaux mariés étaient au théâtre, une dame, assise non loin d'eux, demanda à sa voisine qui était la personne placée près du vieux monsieur.

— Comment, vous ne la connaissez pas ?

— Non, vraiment.

— Mais c'est l'histoire ancienne de M. Y.

Sous les armes. — Nous n'avons rien dit encore de l'*Album-souvenir des manœuvres du 1^{er} corps d'armée* (édité par la Société suisse de publications illustrées (*Patrie suisse*) et imprimé par Atar S. A., Genève).

Il n'est point trop tard pour en parler. Cette publication, fort bien faite de tout point, irréprochable pour le côté typographique, n'a rien perdu de son intérêt. Au contraire, cet intérêt augmente chaque jour. Le soldat qui a pris part aux manœuvres n'en pourrait garder souvenir plus agréable ; celui qui n'est plus ou qui n'est pas soldat, ne saurait se faire une idée plus exacte et plus vivante des dernières manœuvres qu'en parcourant cet album illustré.

Il est en vente partout, au prix de 2 fr.

L'EST BON POR ON IADZOU

FRANÇOIS, lou névao de l'assesseu Guegniet, étai gratta-papai pè Lodzena, l'iré on gai compagnon qu'amàvè riré et fairé dei farces. On dzo iè rêchoi onna lettra dé son onclliou ; l'ai desai que l'avai à faire pè Lodzena et coumeint n'iré pas rétornâ à la capitâla du que l'avai passa son écoula militaire deins les Chasseurs dè gautse, à la caserna numéro ion, à la Cité, l'avai poudè dè se pèdre au dè se fairé ètèrti avoué ti clilio trams et clilio automobiles, l'amèrât bein qu'on névao l'accompagné pè lei tserairés dè Lodzena. Va coumeint l'ai de. On s'arreinndzé pou on dzo, lou névao demandé condzi à son mairè et s'èin va atteidré son onclliou Guegniet à la gara.

L'onclliou dècheint dao train :

— Eh ! adieu, François.

— Adieu, onclliou, ça va te ?

— Alô ! no vollièin allâ vitou preindre on verré, que dit Guegniet, mâ dévânt d'allâ, me foudrait bein mè souladzi on pou.

Et François meinné son onclliou deins lou petit cabustrat, io l'ai écrit : *Cabinets payants* — *hommes* — 10 centimes, et peindant que Guegniet étai èin train dè sè souladzi, clili farceur de François dè sè à la dama qu'étai ique :

— Voilà les dix centimes pour ce monsieur et puis vous lui donnerez trente centimes quand il sortira ; vous lui direz que c'est de cadeau. C'est pour faire une petite farce à mon oncle, mais ne vendez pas la mèche !

— Compris, que l'ai de la dama, qu'étai pardieu bein galèzé, ça va être rigolo.

Apri que l'onclliou s'est bein souladzi, l'a

volliu païi, coumeint l'étai dessus la porta d'entraîne, ma la dama l'ai de :

— Ça ne coûte rien. C'est moi qui vous dois trente centimes ; c'est ce que nous appelons « le petit cadeau ».

— Ah ! que fa l'onclliou, merci bien, madame, vous devez avoi beaucoup de clients ; à revoi, au plaisir, je me recommande pou une autre fois.

Et l'assesseu Guegniet va retrouver son névao que l'atteindai su la plliace.

— Peinsa-tè vè la quienta que m'arrevé, la dama m'a bailli trenta centimes : cadeau pour cadeau, que m'a de, l'est bein agréabliou.

— Mâ, ne sâ-tou pas, onclliou, qu'à Lodzena, l'est dinche qu'on fâ adi !

— Ein ci casse, que de l'assesseu, tatse vai dé me montra encora ion de cliau cabustrat et no zarrevèin à gagni noutrou dinâ.

L'est bon. Mon farceur de François meinné son onclliou dèzo lou Grand-Pont io l'ai ia assebin ion de cliau « Cabinets payants ». L'assesseu né fa ni ion, ni dou, entré, resté on moment et vao rechaili dé la cabinette, mâ la dama l'ai de :

— C'est dix centimes, mossieu !

— Mais c'est vous qui me devez trente centimes, pou le petit cadeau, que fâ l'assesseu.

— Voyons, mossieu, ne plaisez pas ; c'est dix centimes, comme pour les petits pains.

Et l'assesseu l'a du paï dix centimes.

— Ma fai, ne l'ai comprègnou pie rein, que dit l'assesseu à son névao, on m'a fai paï dix centimes !

— Ah ! l'ai dit lou névao, ti eintra ique po avai trenta, et te n'as pao-titré rein fai ?

— Bein sù qué na !

— Adan, l'est que l'est : baillieint, baillieint ; cadeau por cadeau et l'ai ia on compteu automatique. On ne pao pa té payi po rein.

— Le n'avai pas chondzi à cein, que fâ Guegniet. Dinche ne l'ai ia pie rein à faire, qu'a payi noutrou dinâ de ma catzetta.

MÉRINE.

EN ATTENDANT

Tous nos journaux ont annoncé le prochain achèvement du « Palais de la Paix », édifié, grâce à la munificence de M. Carnégie, entre la Haye et Schwenningen, en Hollande.

En attendant que l'on pende la crémaillère, un écriteau a été placé à la porte de ce nouveau palais, sur lequel on lit : « Entrée interdite ! »

Et les journaux d'ajouter en chœur cette réflexion : « Les circonstances, sans doute, n'ont point paru propices pour ouvrir le Temple de la Paix. »

« Palais de la Paix ! », « Temple de la Paix ! » — avec des majuscules — tout cela est fort bien et nous y applaudissons ; mais tandis que les peuples n'ont pas placé fusils et canons dans les musées d'antiquités, ne serait-il pas plus exact et plus sage de baptiser tout simplement le nouveau palais de la Haye du nom modes'e de : « Refuge de la Paix ! » — avec des majuscules, également, cela va sans dire ?

Pour 1912. — Nous avons, samedi dernier, annoncé la venue du « Messenger boiteux de Berne et Vevey », toujours si impatiemment attendu.

Avant lui, déjà, était apparu, beau premier, l'*Almanach Helvétique*, créé, il y a six ans, par M. S. Henchoz, édité maintenant par M. L. Martinet, à Lausanne.

En dépit de l'affluence des almanachs — il en paraît un ou deux nouveaux chaque année — celui-ci a trouvé d'emblée ses fidèles. Il est très bien compris et, de plus, très original. Il n'est pas comme les autres. C'est le grand mérite aujourd'hui, et la faveur du public va directement à ceux qui le possèdent. Un autre de ses mérites, non moins prisé, est qu'il ne coûte que 25 centimes. C'est dire que l'*Almanach Helvétique* a toutes les qualités qu'on peut demander à un almanach.